

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Vincent CLÉMENT donne pouvoir à Monsieur Nicolas COCHEFERT

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Christine BURÉ donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Madame Leyla DERVISCEMALOGLU donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

Mme Léa COIGNOT s'est absentée de la salle durant cette délibération.

N° 116 - 03/11/2022

CINEMA « LE VAUBAN » - DISPOSITIF « PASS CULTURE »

Le pass Culture est un dispositif et un moyen de paiement mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS pass Culture, créée à cet effet.

Ce pass accompagne les jeunes au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective (gérée par les établissements scolaires) à partir de la classe de 4ème et une part individuelle, à partir de 15 ans.

Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle vient les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

Afin de rendre le cinéma plus attractif, il est proposé d'adopter le pass Culture, permettant aux jeunes de 15 à 18 ans de bénéficier de crédits virtuels via une application en fonction de leur âge (20 € à 15 ans et 30 € à 16 et 17 ans).

L'offre collective fait quant à elle l'objet d'une réservation par les enseignants sur une plateforme dédiée (montants de 25 € pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 € pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 € pour les élèves de première et de terminale).

Pour les acteurs culturels (ciné, spectacles, libraires etc.) une plateforme professionnelle permet de promouvoir gratuitement la programmation culturelle (gratuite ou payante) à destination des jeunes.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission culture, sport et attractivité du 24 octobre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place du dispositif « pass Culture »,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir et tout autre document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,


Habsfwi